

Maria Gravari-Barbas
Vincent Veschambre

CARTA - UNIVERSITÉ D'ANGERS
ESO - UMRS 6590 CNRS

INTRODUCTION

Les divergences de vue d'une ville à l'autre, abordées dans le premier chapitre, s'inscrivent dans un contexte d'affirmation des collectivités locales, des villes en premier lieu, en matière de choix urbanistiques et plus largement politiques.

Nous étions partis de l'hypothèse que dans un pays comme la France, où historiquement le rôle de l'État a été primordial dans la constitution et la protection des objets patrimoniaux (Béghain), et où le patrimoine est géré par le même arsenal d'outils et de procédures, les villes détiennent malgré tout une marge de manœuvre qu'elles peuvent activer si elles le désirent.

Cette marge de manœuvre ne fait que se renforcer avec la décentralisation, même si celle-ci peut être jugée sévèrement par ses incohérences (Béghain, Thuriot). En effet, les nouveaux outils dont les villes disposent aujourd'hui, et notamment le plan local d'urbanisme (PLU), entièrement contrôlé par les collectivités territoriales, accordent à celles-ci le pouvoir de définir, délimiter et traiter leur patrimoine. Les villes sont de plus en plus nombreuses à dresser leurs propres listes de protection du patrimoine (Béghain). On n'a certainement pas encore pris toute la mesure de ces évolutions, somme tout très récentes. Les auteurs de ce chapitre pointent les discours sur « l'immaturation » des collectivités locales en termes d'action patrimoniale, les questions sur la compétence des élus décideurs ou bien sur la transparence des décisions prises, surtout lorsqu'il n'y a pas localement une société très réactive (associations, etc.). Le transfert des compétences patrimoniales au local s'inscrit dans un processus entamé depuis plusieurs années dans certains pays Européens -et depuis peu en France- qui tend de plus en plus à mettre en cause la position centrale de l'État. Des travaux futurs et le nécessaire recul du temps permettront de voir si le retrait de l'État dans ce domaine et la gestion locale du

patrimoine contribueront à inventer des nouveaux rapports entre les habitants et leur patrimoine proche.

Ayant précisé ce champ d'intervention du local, nous souhaitons identifier les acteurs en présence et décrire leurs relations. Existe-t-il dans ces villes des stratégies patrimoniales convergentes ou bien observe-t-on des blocages importants liés à des conflits d'intérêts quant à la mise en place d'un projet patrimonial collectif ?

Patrice Melé nous rappelle à juste titre que l'on ne peut penser la mise en œuvre de l'action patrimoniale de façon indépendante des fonctions, activités, formes d'appropriation, des espaces urbains. Entre habitants, nouveaux et anciens, investisseurs commerciaux, promoteurs ou visiteurs, les relations qui se tissent - souvent conflictuelles- contribuent à leur tour à modifier les représentations patrimoniales. Les équilibres locaux qui se créent sont dans chaque ville de nature différente. Ainsi, la « gouvernance interne » de la ville dépendra non seulement du volontarisme du leadership politique mais aussi des rapports de force qui s'instaurent entre celui-ci et les autres acteurs.

De même, les associations qui sont inégalement présentes dans ces différentes villes, jouent un rôle croissant en matière de définition du patrimoine et s'imposent comme des partenaires difficilement contourna- bles (Saez), comme c'est le cas notamment à Nantes, parmi les villes que nous avons étudiées. De manière transversale se pose la question de la légitimité des acteurs en présence, le patrimoine représentant un levier important en matière d'intervention sur l'espace urbain.

Les quatre communications de ce chapitre montrent qu'en ce début de siècle, les politiques patrimoniales en France entrent dans un contexte nouveau qui tend de plus en plus à rompre avec l'héritage régali- en du XIX^e siècle.